

Zeitschrift: Revue de théologie et de philosophie et compte rendu des principales publications scientifiques
Herausgeber: Revue de Théologie et de Philosophie
Band: 32 (1899)

Artikel: Paul Reboulet : 1655-1710
Autor: Jaccard, E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-379664>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PAUL REBOULET

1655-1710

PAR

E. JACCARD

Il pourrait sembler superflu de publier de nouveau une biographie de pasteur réfugié. Elles se ressemblent toutes ; car elles racontent à peu près les mêmes infortunes d'une désespérante monotonie.

Cependant Reboulet a ceci de particulier qu'il a exercé le ministère dans deux villes importantes de l'ancienne Suisse, et que des renseignements relativement précis ont été donnés sur la personne et sur la vie de ce pasteur par un professeur de Bâle très distingué, Jaques-Christophe Iselin, qui fut son contemporain et son ami intime. Cette biographie ajoutera, croyons-nous, quelques traits au tableau général du grand Refuge et à la caractéristique des réfugiés.

La carrière de Reboulet compte trois phases distinctes ; on le voit à l'œuvre en France d'abord, puis à Zurich, enfin à Bâle, où il mourut.

CHAPITRE I

P. Reboulet en France.

Paul Reboulet naquit, le 19 (ou le 21) Février 1655, probablement à Tournon-les-Privas ¹, où son père, Pierre Reboulet, fut vingt-trois ans pasteur ².

¹ Iselin dit Privas, tout court.

² On trouvera à l'appendice les renseignements qu'il a été possible de recueillir sur cette famille.

Sa mère était Pauline de Merzières. On n'a pas de détails sur son enfance et sur sa jeunesse. On sait qu'il fit ses études au collège et à l'académie de Die en Dauphiné. Consacré ministre à l'âge de vingt-deux ans, il desservit d'abord la paroisse réformée de Saint-Voy, annexe de celle de Cambon en Vivarais. En 1681, il fut appelé à Ajoux comme suffragant de son père, pasteur de cette Eglise depuis 1670. Il y était depuis deux ans environ lorsque surgit le projet de manifestation pacifique de l'été de 1683.

En présence des dispositions hostiles du clergé catholique et de la Cour, sous le coup des ordonnances et des décrets qui rendaient la vie difficile aux réformés, et vu les intentions toujours plus menaçantes du roi, il fallait du courage pour braver par cette manifestation tant et de si puissants ennemis. Pour les pasteurs surtout, il y allait de la liberté et même de la vie. Reboulet était un homme de cœur.

Se trouvant une fois dans la compagnie de gens qui s'étaient armés pour leur défense personnelle, — Iselin qui le raconte l'avait appris de la bouche de son ami, — Reboulet fut arrêté avec eux par des soldats et conduit devant le commandant. Comme il était lui-même sans armes, il lui était facile de s'effacer, de garder le silence. Mais il n'en fit rien. Bien que sa qualité de ministre une fois connue l'exposât à la mort ou à quelque chose de pire, il prit la parole, répondit aux questions du commandant et lui expliqua que la révolte des réformés provenait uniquement de l'excessive cruauté des soldats qui maltraitaient des innocents. L'interrogatoire se termina à l'amiable, par une sorte d'accord : Reboulet promit que personne dans la contrée ne prendrait les armes, et le commandant de son côté s'engagea à mettre un terme aux incendies et à la violence.

Si donc Reboulet hésitait à prendre part à la manifestation, ce n'était pas par couardise ; il avait des scrupules, doutant qu'il fût opportun de provoquer les sévices de l'ennemi. Ses doutes toutefois furent dissipés : après avoir refusé, il entra dans le mouvement et donna, un mois après le commencement de la manifestation, le 25 juillet, une prédication à Saint-Vincent de Durfort, où l'avaient accompagné la plupart des membres de son

consistoire. Il continua le dimanche suivant, 1^{er} août, à Leyrisse, puis en d'autres endroits sur les ruines de temples démolis.

Les autorités ne tardèrent pas à réagir contre ces innocentes velléités d'indépendance, dont on exagéra à plaisir la portée pour se donner le droit de réprimer brutalement la protestation aussi légitime que pacifique des Eglises réformées. On sait que la répression atteignit des proportions inouïes. Les officiers de tout ordre se montrèrent acharnés contre les ministres qui avaient eu l'audace de s'associer à la manifestation. La plupart n'évitèrent que par la fuite la prison et les supplices. Paul Reboulet s'enfuit à Genève, laissant derrière lui son vieux père et sa sœur Marie, qui soigna le vieillard jusqu'à la fin.

Le voyage du Vivarais en Suisse ne fut pas sans incidents ni périls. Iselin en raconte quelques-uns dans un latin qu'on voudrait moins académique et plus pittoresque. Au moment, dit-il, où Reboulet s'approchait du Rhône pour le passer en bateau, il rencontra tout à coup des soldats et des prêtres qui veillaient à ce que les bateliers ne fissent passer aucun ministre. Le premier qui interpella Reboulet ne lui était pas étranger. C'était un homme auquel une fois il avait dû dire la vérité et qui avait souvent proféré des menaces contre lui. Quelle fatalité ! impossible d'échapper. Reboulet devait se croire perdu. Eh bien ! chose étrange, intervention divine, cet ennemi fut pris soudain de pitié pour le pauvre ministre, et, sans autre explication, il cria aux bateliers que « cet homme était celui qu'on attendait et qui devait passer le Rhône pour affaire d'Etat. » Sans retard, Reboulet sauta dans la barque et atteignit l'autre rive. Il croyait rêver. Entre Grenoble et Genève, il échappe de nouveau comme par miracle. Il avait dû s'habiller en prêtre. Un catholique qui s'aperçut du déguisement, n'aurait eu qu'un mot à dire pour perdre Reboulet. Mais il ne le dit pas, et déclara plus tard qu'il aurait mieux aimé être pendu que de trahir un fugitif.

Une fois sur le territoire de Genève, Reboulet était libre ; mais sa situation n'en était pas moins fort précaire. Il partageait le même sort que beaucoup d'autres collègues. Que faire ? qu'entreprendre pour ne pas vivre aux dépens d'autrui et pour ne pas épuiser ses dernières ressources ? Reboulet avait beau-

coup de dignité personnelle, un grand besoin d'indépendance et il redoutait par-dessus tout le rôle de quémandeur. Il lui eût été pénible d'aller de ville en ville, de canton en canton, de porte en porte, comme d'autres le firent pour intéresser le monde aux infortunes des ministres. Il aimait mieux souffrir. Il endura en effet la misère pendant des mois. Cependant il ne resta pas très longtemps à Genève. Un rôle de ministres réfugiés¹, dressé probablement par Sagnol en 1684, indique P. Reboulet comme domicilié à Lausanne, sur les terres de LL. EE. de Berne. Peu après, en mai ou juin de cette année-là, il voyage avec son ami Labrune, ministre réfugié, homme éminent et qui avait du bien.

Il est probable que, parti de Genève, Labrune trouva Reboulet à Lausanne et l'engagea à l'accompagner dans le voyage qu'il voulait faire en Suisse. Ils visitèrent en touristes Berne d'abord, puis Soleure, résidence de l'ambassadeur de France, Bâle, Schaffhouse et Zurich. Ils étaient dans cette dernière ville pendant les vacances d'été de 1684. Partout ils s'enquéraient des mœurs, des coutumes et des lois, cherchant à se mettre en rapport avec les hommes les plus considérables. Reboulet aurait pu saisir cette occasion pour nouer des relations ; mais il fut, paraît-il, très réservé. Car c'est en étranger tout à fait inconnu qu'il se présenta plus tard à Zurich. Cependant il ne revint pas avec Labrune dans la Suisse romande. Il le quitta, on ne sait à quel moment, pour se rendre à Bâle, peut-être avec l'espoir qu'il y trouverait une position sociale.

Lors de leur passage dans cette ville, les deux amis avaient vu l'illustre Antistès Werenfels, dévoué aux réformés de France, et les pasteurs de l'Eglise française de cette ville, de Tournes, J.-L. Magnet. Reboulet était à Bâle au mois d'août 1684, se rendant utile de diverses manières. Ses prédications furent goûtées ; il pouvait se croire en bonne voie de réussir ; mais on ne lui proposa rien de définitif. Il eut le sentiment qu'il était de trop.

La position n'était plus tenable ; dans les premiers mois de

¹ *Archives de Zurich* : Religion und Schulsachen, 1684-1687.

1685 Reboulet prit le parti de chercher fortune ailleurs, et s'en alla sans que personne fit aucune tentative pour le retenir. Alla-t-il directement à Zurich ? ou bien passa-t-il par la Suisse romande ? Nous ne savons. Ce qui ferait supposer un retour à Genève ou à Lausanne, c'est qu'il n'arriva pas seul à Zurich, mais, comme il est dit expressément dans la mention officielle de sa présence dans la ville, avec deux autres pasteurs, Jean de la Porte de Dèze en Cévennes et Théophile Blanc, de Chalençon en Vivarais, qui venaient de la Suisse romande et qui s'en allaient dans le nord. C'était le 15 mars 1685.

Quand Reboulet demanda l'autorisation de séjourner à Zurich, il s'en fallut de bien peu qu'il n'essuyât un refus. On lit en effet dans le protocole du Conseil du 16 mars que leurs Seigneuries feront prier instamment P. Reboulet de ne pas se séparer de ses compagnons de voyage ; mais que, s'il insiste pour rester, on lui payera quelque temps sa pension, à condition qu'il se conduise honnêtement et qu'il ne se « marie pas. » Cet accueil n'avait rien de bien chaleureux.

Pourtant Reboulet ne tarda pas à trouver un protecteur dévoué et influent dans la personne de l'Antistès Erni. Peut-être avait-il fait sa connaissance lors de son passage à Zurich avec Labrune. Le fait est que deux jours après cette réception un peu froide, l'Antistès envoya au Conseil une pressante recommandation en faveur des trois nouveaux venus, de Reboulet en particulier, qu'il dit « muni des meilleurs certificats et témoignages, aimé de tous les cœurs chrétiens pour son éclatante piété, sa science et sa conduite, enfin et surtout pour sa grande patience et fermeté. » Si au premier abord la lettre de l'Antistès ne modifia pas la décision du 16 mars, elle ne manqua pas de prévenir l'esprit des conseillers en faveur du jeune ministre du Midi. On le retint.

CHAPITRE II

Reboulet à Zurich.

Dès les premiers mois de son séjour, P. Reboulet se fit peu à peu remarquer par la grâce et l'aménité de son caractère non moins que par son éloquence. De tous côtés il reçut des encou-

ragements. Le clergé l'admit en qualité d'« hospes » aux séances du Synode de mai et d'octobre. On le pressa de demander aux autorités compétentes la permission de faire des conférences publiques en français, et il dut à la discrète intervention des principaux ecclésiastiques de la ville la faveur du gouvernement.

Sa demande lui fut accordée le 27 avril, sans autre condition que celle de s'entendre avec les chefs du clergé pour l'heure et le sujet de ses conférences. Reboulet commença sans retard ; il eut du succès. Ces conférences, véritables sermons, se faisaient dans l'auditoire d'été du « Carolinum, » et devinrent bientôt un service religieux, grâce à l'approbation tacite des magistrats et à l'affluence des auditeurs. Le 5 mai déjà, le protocole du Synode en parle comme d'une institution.

Au mois de septembre, Reboulet fut chargé officiellement des intérêts spirituels des réfugiés. Ici l'autorité ne faisait que sanctionner le choix du public. En effet, dans l'acte officiel définitif il n'est pas question de nomination. Reboulet est simplement confirmé dans sa charge de pasteur français, « à l'exclusion de tout autre, à l'insu et sans l'autorisation duquel personne à Zurich n'a le droit de prêcher en français. »

Le Conseil même lui témoignait une confiance particulière ; on s'informait auprès de lui de ce qui se faisait à Genève pour les réfugiés ; on lui demandait un projet de règlement pour la maison française ; on le nomma membre de plusieurs commissions, et surtout on alla jusqu'à lui confier le soin d'examiner les Français, qui arrivaient toujours plus nombreux et dont il devait enregistrer le nom, le métier, les ressources et l'état civil.

En qualité de pasteur officiel, Reboulet fit partie des commissions chargées de préparer un projet de règlement pour l'Eglise française instituée par le Conseil. Ce travail lui causa bien des déboires. Il ne pouvait proposer, soutenir et voter que ce que les Zuricois voulaient. Toute autonomie était refusée à l'Eglise réfugiée, aussi bien qu'à l'Eglise indigène. C'était sur l'air zuricois qu'il fallait chanter la chanson de France. La situation de Reboulet était fort gênante. Il vouait aux excellents

Suisses qui l'avaient accueilli toute la reconnaissance qui leur était due ; mais il ne pouvait justifier la confiance qu'on avait en lui, que par une entière subordination et une sorte d'abdication.

En dehors des cercles officiels il jouissait de plus de liberté. On faisait grand cas de lui dans les familles de la haute bourgeoisie. Iselin raconte qu'au premier bruit de sa démission prochaine en 1695, les premiers magistrats firent des démarches exceptionnelles pour lui rendre possible l'abandon de son regrettable projet. Ses relations avec le clergé zuricois ne furent pas toujours aussi faciles. Ses idées sur le ministère différaient des usages zuricois. Son caractère vif, impressionnable, ne s'accommodait guère du genre un peu empesé, des procédés méthodiques rigoureux ou méticuleux qui prévalaient dans le pays. Il ne pensait pas, par exemple, qu'il manquât à ses devoirs en se faisant remplacer fréquemment par des collègues, réfugiés comme lui et sans occupations, ou bien en laissant une certaine liberté de mouvement aux candidats et aux étudiants français, ou en n'exerçant pas un contrôle très sévère sur les nouvelles recrues de la colonie, ou, enfin, en faisant des absences plus ou moins prolongées : toutes choses qui se trouvent relevées et notées comme des incartades dans les protocoles ecclésiastiques et qui firent l'objet d'observations ou de blâmes plus ou moins directs de la part des autorités. D'ailleurs, tout ministre officiel qu'il était, Reboulet n'avait pas la raideur qui distinguait le clergé de la ville. Il entrait sans embarras en conversation avec toute sorte de gens, grands et petits, même dans la rue ; il se montrait affable, prêt à donner un coup de main, à relever un enfant, sans grand souci du décorum clérical.

Il était ministre quand même, et très ministre. Les questions de doctrine ne lui étaient rien moins qu'indifférentes. Le supplice de Servet n'était point pour lui déplaire. Personnellement victime de l'intolérance de Louis XIV, soupçonné lui-même de quelque hérésie, parce qu'il penchait vers « l'universalisme ¹, »

¹ Doctrine opposée à celle de la prédestination.

il ne se fait aucun scrupule d'approuver les théologiens hollandais et français qui prêchaient une croisade contre le socinisme.

On ne peut plaire à tout le monde. Reboulet n'en avait pas moins, pour le dehors, une position privilégiée. Ses sermons, la chaleur et l'élégance de sa parole, l'agrément de son commerce, lui assuraient une place à part dans la société. On ne trouve malheureusement aucune indication sur ses relations habituelles, ni sur les cercles qu'il fréquentait. Au reste, à cette époque la vie de société à Zurich comme dans les autres villes de la Suisse allemande, consistait dans les assemblées de corporation où l'on buvait le vin du pays en parlant le dialecte zuricois, et dans des réunions de famille, plus ou moins nombreuses, plus ou moins amusantes aussi, suivant les cas, et qui présentaient alors, comme aujourd'hui, un ensemble remarquable de bienveillance, de savoir et de distinction morale. Arrivait-il à Reboulet d'y être invité? Nous croyons que c'est probable; mais nulle part il n'en est fait mention.

En tout cas, il avait des amis. J'en vois la preuve dans son portrait à l'encre de Chine, qui se trouve à la bibliothèque de la ville et qui était vraisemblablement la propriété de quelque relation intime de Reboulet. Ce portrait n'est pas un chef-d'œuvre, mais il est assez caractéristique. Le visage est ovale; le front bien encadré de longs cheveux ne manque pas d'élévation; les yeux sont grands; le nez bourbonien, aux narines saillantes; la bouche est de forme parfaite. En somme c'est le portrait d'un homme à tempérament sanguin, d'une grâce réelle d'expression et qui dans l'animation devait avoir quelque chose de séduisant.

Malgré tous les avantages dont il jouissait, Reboulet se sentait étranger. Sans doute il reconnaissait et admirait plus que qui que ce soit la générosité des Suisses; il appréciait hautement l'hospitalité que trouvaient les réfugiés dans ce pays distingué par son orthodoxie, par le sérieux de ses habitants et par la pureté des mœurs. Quant à la langue il ne la sut jamais. Le bon exemple de quelques pasteurs français qui se mirent courageusement à apprendre l'allemand, n'eut aucune prise sur lui. Puis les usages, les habitudes, toute la vie matérielle

en un mot, ne lui étaient guère sympathiques. Et d'ailleurs, les premiers temps surtout, il ne vivait pas dans l'aisance.

Sans doute il ne se plaint pas ; il n'avait à aucun degré le goût de la mendicité, alors si fréquent. Mais un sentiment douloureux se fait jour ici et là dans ce qu'il écrit. De 1685 à 1687 il ne jouit d'aucune indépendance.

Il n'avait pas de salaire fixe ; pour chaque dépense particulière il devait s'adresser au caissier. On en a la preuve dans des fragments du livre de compte. Faisant violence à sa légitime fierté, il finit par réclamer. Sa supplique nous met au courant de ses occupations ordinaires. Il parle des tracas, des ennuis, des embarras de sa tâche quotidienne avec l'affluence constante de nouveaux réfugiés ; de l'impossibilité où il se voyait, lui homme de cabinet, de mettre en réserve quelques moments pour l'étude, ajoutant que les livres mêmes lui faisaient défaut. Heureusement qu'on ne tarda pas à faire droit à sa demande en lui assignant un salaire annuel correspondant à peu près à celui des pasteurs indigènes.

D'autres choses encore contribuaient à abattre le moral du pauvre exilé. Il ressentait profondément les tribulations des Eglises de France et les malheurs de sa propre famille. Tout ce qu'il en apprenait était fait pour attrister son cœur et son esprit. Son père, plus qu'octogénaire et malade, avait pu, il est vrai, rester à Tournon avec sa fille Marie ; mais ils étaient exposés tous deux aux vexations et aux froides cruautés des dragons. La famille du beau-frère Sibleyras était dispersée. Daniel, le frère cadet de Reboulet, achevait ses études à Bâle pour retourner bientôt en Hollande. Enfin, comme tous les siens, Reboulet portait dans son cœur le grand chagrin de la famille, savoir l'abjuration du fils aîné, Alexandre Reboulet pasteur de Chomérac. Il ne fut point inquiété en 1685 et, l'année suivante, il recevait du roi une pension de 400 livres. On serait triste à moins.

Nous supposons que ce fut vraiment le chagrin qui causa la longue absence de Reboulet en 1686. A la fin de décembre 1685 ou dans les premiers jours de janvier, il alla passer dix huit semaines à Genève soit pour se rapprocher des siens, soit

aussi dans l'espoir de trouver une autre condition. Il y rencontra probablement le ministre Labrune, avec lequel il avait fait son voyage en Suisse, deux ans auparavant.

Labrune raconte lui-même que Reboulet lui communiqua la longue et poignante lettre dans laquelle un renégat anonyme, qui ne peut être Alexandre Reboulet, racontait les derniers moments et les funérailles de son vénéré père. Voici cette lettre que Labrune transcrivit dans la seconde partie de son voyage en Suisse :

*Lettre écrite de Vivarets, le 25 février 1686,
sur l'Estat des nouveaux convertis de cette Province,
à l'occasion de la mort de M. Reboulet le père.*

» Monsieur, comme je sçay que la tempête vous a jettez dans un même port, M. Reboulet et vous, et que vous estes liez par une amitié fort étroite ; je vous écris pour vous apprendre la mort de M. son Père. Cette nouvelle que je n'ay pas la force de lui annoncer moy-même, le va extrêmement affliger. Si pourtant il y fait une serieuse reflexion, il trouvera lieu de s'en consoler, j'ose même dire de s'en rejouir. Vous sçauvez mieux lui représenter cela que je ne ferois. Agréez donc que je m'en decharge sur vous, et que je vous apprenne quelques circonstances de la mort de ce bienheureux serviteur de Dieu. Je prendray occasion, en même tems, de vous dire quelque chose de sa vie.

» M. Reboulet estoit, comme vous sçavez, le seul Ministre qui fut resté en France. Son âge ne lui avait pas permis de se pouvoir retirer hors du Royaume, lors que le Roy revoqua nos Edits, et condamna au bannissement tous les Ministres. L'Intendant de nôtre Province, s'estant laissé attendrir à sa vieillesse, luy promit de le laisser mourir en repos : Et les dragons executerent si bien ses ordres, que bien que sa maison en fût toute remplie, il ne luy firent que de legeres insultes. Ce venerable Pasteur, dont la memoire nous doit estre en benediction, estoit né le 12 d'août 1600. Il commença ses estudes à Genève, d'ou son Père aussi Ministre estoit bourgeois, et il les acheva à Die. Il fut reçu au S. Ministère, l'an 1625. De sorte que lors

qu'il est mort, il estoit peut-estre le doyen de tous les Ministres de France. Il avoit une grande connaissance des langues, et sçavoit fort bien son Systeme de Theologie. Il avoit beaucoup leu. Mais estant devenu aveugle, depuis quatre ou cinq ans, il ne se faisoit plus lire que la Bible, laquelle je puis dire qu'il sçavait par cœur. Sa piété, son zèle, sa candeur et sa charité, estoient reconnues de tout le monde. Il vaquoit à la prière, d'une manière tout à fait extraordinaire, et il y a peu de Ministres à qui l'on puisse donner plus legitiment qu'à luy, l'eloge de veritable Pasteur, car outre, que nous avons esté témoins des exhortations qu'il a fait, jusqu'au dernier soupir de sa vie, à ceux de ses parents et de ses amis qui aprez leur chûte, alloient chercher quelque consolation auprez de luy : outre que nous lui pouvons porter ce témoignage, qu'il a soutenu plusieurs de nos freres, qui estoient sur le bord du precipice, tout le monde a veu les attaques qui luy ont esté faites par les Jesuites qui avoient ordre de le visiter, et la manière vigoureuse dont il les a toujours repousséz. Le commandant des troupes qui ont ravagé nôtre miserable Province, et qui la ravagent encore, avoit fait dessein fort souvent de le violenter. Mais soit que Dieu l'ai toujourns retenu, ou que sa barbarie se soit laissé vaincre aux l'armes et à la faiblesse d'un homme qui avoit plus de quatre vingts ans, il n'a jamais livré sa personne à ces estranges missionnaires qu'on emploie à nôtre conversion. Je ne sçay, Monsieur, si ce commandant ne se repentit pas d'avoir esté trop doux, luy qui a accoutumé ses mains à tant de violences, ou si ce ne fut pas un coup de son confesseur, mais il est constant qu'il avoit resolu de le faire enlever le 20 du mois de Fevrier, et de le faire porter en triomphe dans l'Eglise, lors qu'on célébre-roit la messe. Comme ces Messieurs sont les Maistres, et que personne n'ose s'opposer à leurs volontez, ils ne firent pas mystere de leur dessein. Les Papistes faisoient esclatter toute leur joye, à la vûe d'un projet, dont les nouveaux convertis gémissoient dans leur ame. Ce venerable Ministre en fut averty, car ses amis crurent qu'il devoit estre préparé à ce rude et terrible combat. Mais quoy que son ame fut comme accablée de douleur, à l'ouye de cette nouvelle son zele redoubla dans cette

rencontre. Il dit, que *Dieu luy feroit la grace de voir eschouer le dessein de ses ennemis, que celuy qui habite dans les cieux se moqueroit de leurs complots, et souffleroit sur leurs entreprises.* Il le demanda à Dieu avec beaucoup d'ardeur et il y eut assurément quelque chose d'extraordinaire dans la confiance qu'il fit paroître, que Dieu le retireroit de ce monde, avant ce cruel et funeste jour, car il dit plusieurs fois à haute voix, que *Dieu auroit pitié de sa faiblesse, qu'il aveugleroit ses ennemis, qu'il le retireroit bien tôt de la servitude, qu'il sentoit arriver cet heureux moment.* En effet, Dieu exauça les prières de son serviteur, dont le desir tendoit à deloger, car il mourut le 18 du même mois, deux jours avant qu'il deut estre enlevé. Ses dernieres parolles qui furent entrecoupées de plusieurs souûpirs et tirées toutes de l'Escriture sainte, furent si touchantes, qu'elles arrachèrent des larmes à tous ceux qui estoient autour de son lit : Et par un effet de cette même Providence qui l'avoit conservé lui seul au milieu de la fournaise de Babilone, il fut enterré de nuit sans aucun empêchement, dans le même endroit ou Mademoiselle sa femme avoit esté enterrée.

» Lors que nous faisons reflexion sur notre malheureuse apostasie, nous n'osons pas espérer, Monsieur, que Dieu nous face à nous une semblable grace : En effet, de misérables Apostats, oseroient-ils bien se flatter *de mourir de la mort des Justes* ? Nous flottons entre la crainte et l'espérance. Nous voyons, à la vérité, d'un costé la miséricorde de Dieu qui est infinie, mais nous voyons de l'autre sa justice et notre crime, et nous craignons avec beaucoup de raison, que ce ne soit contre nous que ce juste juge ait prononcé ces parolles : « *J'ay* » *juré en ma colère, si jamais ils entrent en mon repos.* » Plaignez nostre condition, Monsieur. Priez Dieu pour des malheureux qui n'ont nulle consolation, et qui sont dechirez par des remords mille fois plus cruels que la mort même. Nôtre persecution a esté terrible et sans exemple, et vous ne devez pas estre surpris si nous avons presque tous succombé. Ce n'est pas le serpent qui nous a seduits, ses ruses avoient esté inutiles ; c'est le dragon qui nous a attaquez à face ouverte, et qui par une voye surprenante, parce qu'elle avoit esté in-

connue jusques icy aux plus cruels persecuteurs, nous a contraints de marcher après lui, comme de miserables esclaves. Une tentation si imprevue nous rendoit incapables de reflexion, car l'ennemi qui nous attaquoit ne nous donnoit aucune relâche. La violence des supplices que l'Enfer avoit meditez, et que ses Ministres ont sceu executer avec tant de fureur, nous avoit aveuglez entièrement. Nous ne sçavions où nous en estions. Notre bouche trahissait nôtre cœur, et nos mains chargées de fers, nous mettoient dans la cruelle impuissance, de refuser des signatures, qui ne nous paroisoient d'abord rien parce que nous n'en prevoyions pas les conséquences. La tentation a fini pour quelques moments, aprez que nous avons eu succombé, et c'est alors, Monsieur, que *nos yeux ont esté ouverts, nous connoissons que nous sommes nuds*, nous gemissons de notre crime, nous versons des torrents de larmes, nous avons honte de nôtre revolte: Et si Dieu ne nous envoie un Libérateur, ou qu'il ne nous ouvre bientôt un passage, pour aller sacrifier en Canaan, où est adoré le Dieu de nos pères, nôtre condition ne sçaurait estre plus deplorable, car, enfin, nous sommes obligez, tous les dimanches et tous les jours de feste, de flechir le genou devant Bahal. Nous avons beau mettre nos mains devant nos yeux, lorsque le Pretre eleve l'Hostie, comme ces chrétiens de saint Thomas, que les Portugais avoient fait renoncer au Nestorianisme, par les violences excessives qui leur furent faites, vers la fin du siècle passé; nous ne faisons que *nous couvrir de feuilles de figuier*, nôtre action est toujours idolâtre, de quelque côté qu'on la regarde. Si nous estions Mahometans et qu'on nous eut convertis par force, nous pourrions aller à la Messe, et croire pouvoir faire notre salut. Nous pourrions, sans y faire attention, nous adresser à nôtre Prophète, et lire dans notre Alcoran, à l'exemple de ce fameux Arabe qui s'est caché si longtems en France, pour les interets de son Maistre. Un Mufti nous pourroit absoudre, comme Mahmuch l'avoit esté, bien qu'il assistat à des Mystères qui selon luy estoient idolâtres. Nous regarderions dès lors tous les lieux, comme de sacrées mosquées, ou nous pourrions servir nôtre Dieu, et faire nos affaires selon le monde. Si nous estions disciples de Molina, il

nous seroit permis, sans crime, de nier extérieurement nôtre creance, dans les occasions necessaires. Mais notre religion est plus severe que celle de Mahomet et que celle des Jesuites. Nous ne pouvons servir à deux maistres. Jesus-Christ ne veut point un cœur partagé. Il veut que *de cœur nous croyions à la justice, mais il veut aussi que de bouche, nous fassions confession à salut, et ce qui doit nous faire trembler, Il doit renoncer devant son Père, ceux qui le renonceront devant les hommes.* Nous sçavons toutes ces choses, Monsieur, et il semble que Dieu n'ait voulu laisser à quelques-uns de nous l'Ecriture sainte, que pour nous rendre plus inexcusables. Mais qu'y ferions-nous? On nous traîne comme des victimes. On nous vient arracher de nos retraites, et nous deterrer dans nos cavernes et dans nos deserts. On court aprez nous comme aprez des bestes farouches, et si nous sommes assez malheureux pour tomber entre les mains de ceux qui nous poursuivent, on nous meine en triomphe devant l'Idôle. Je n'avois jamais rien compris aux Mystères de l'Eglise Rom. Mais je vous avoüe, Monsieur, que j'y comprends encore bien moins. Que sommes-nous, à l'égard des catholiques Romains? Nous sommes des impies, des hypocrites, des heretiques abominables, des victimes de la mort et de l'enfer. Ils sont convaincus que nous ne sommes de leur Religion que par force, que nous avons de l'abomination pour leur culte. Leurs Predicateurs le disent hautement dans leurs chaires: Et cependant ils n'ont point horreur, *de crucifier de rechef, en tant qu'en eux est, le Seigneur de gloire, et de l'exposer à l'opprobre,* en nous contraignant d'assister à une cérémonie, où ils pretendent offrir en sacrifice, le veritable corps de nôtre glorieux Sauveur. Ou il faut qu'ils croient que leur sacrifice n'est qu'une comedie, ou qu'ils soient les plus insensez et les plus furieux de tous les hommes. Je ne voy dans cette communion, qu'abominations et sacrileges, plus je la considere de prez. Je n'y voy nul caractère de Christianisme. Je ne sçay comment les Evêques se peuvent accommoder de ces profanations, eux qui font aujourd'huy leur principale estude de l'Histoire Ecclesiastique, car enfin, ils ne peuvent pas nier, que dans la primitive Eglise, on n'in-

terdisoit l'entrée des Temples, à ceux qui s'en estoient rendus indignes, et qui estoient convaincus d'estre prophanes. Mais ce n'est pas par les seuls sacrileges, que cette Religion decouvre sa fausseté et son Antichristianisme. L'Antechrist doit forcer les consciences, *lors qu'il entraînera apres soy tte la terre et de même que le père dont il est issu, qui est meurtrier et menteur des le commencement*, il doit joindre à la violence l'hypocrisie et le mensonge. C'est ce qu'on fait dans l'Eglise Rom. On a entrepris tout impunement, on nous a traitez par tout, comme des esclaves, on n'a pas même menagé les personnes du plus haut rang, et cependant on a l'impudence de dire, *que les moyens dont on s'est servy ont esté des voyes de grace, qu'on n'a employé que la charité*. Voila de quelle maniere on parle d'une persecution inouye, dont toute l'Europe a esté témoin, et dont le Pape a fremi luy-même. On a assez de mauvaise foy pour nier tout, et les Ecclesiastiques, à la teste des troupes, sont assez mal honêtes gens, à leur tour, pour exiger de ceux qu'ils appellent nouveaux convertis, qu'ils fassent des aveux par escrit, qu'on ne les a jamais forcez, et qu'ils se sont convertis par connaissance de cause. On ne se contente pas d'avoir fait de nous, des hypocrites et des impies, on nous rend encore parjures : car enfin, on veut, à quelque prix que ce soit, dedomager l'Eglise Rom. de la honte et de l'infamie qui l'attend. Je vous demande pardon, Monsieur, si je vous ay entretenu si longtems de nos infortunes, et vous prie de prier Dieu pour nous. Je suis, Monsieur, votre.... »

A Genève, P. Reboulet ne pouvait rien faire en faveur des siens. Quelque envie qu'il pût avoir de chercher ailleurs une condition plus heureuse, il dut reconnaître que pour le moment le meilleur parti étoit de rentrer à Zurich.

Il partit donc, emmenant avec lui son beau frère Sibleyras, qui profita quelque temps de l'hospitalité des Zuricois. Reboulet devait jouir d'avoir auprès de lui un membre de sa famille, avec qui il pouvait parler des absents, et de la patrie qui les avait reniés, déplorer les maux des Eglises de France, et la dispersion des membres de la famille, tous en exil ou en prison, ou qui pis est, parmi les renégats.

Leur sœur Marie Reboulet, née en 1637, avait soigné le vieux père jusqu'à la fin ; mais peu de jours après elle avait été arrêtée et mise en prison à Aix en Provence. Les traitements les plus rudes n'ayant pu triompher de la constance de sa foi, au bout de douze ou quinze mois, elle fut autorisée à quitter la France et conduite à Nice avec une de ses compagnes, Antoinette de Claris ¹. Réduites au dénuement le plus complet, elles reçurent quelque secours du résident anglais, et se mirent en route pour Genève avec une troisième réfugiée, presque aussi misérable qu'elles.

Comme Antoinette de Claris ne pouvait supporter la marche, les trois malheureuses s'arrangèrent avec un voiturier piémontais qui se rendait à Genève. Elles comptaient obtenir à leur arrivée les ressources nécessaires pour le payer ; car Marie Reboulet et Antoinette Claris n'avaient que le strict nécessaire pour se nourrir pendant le voyage. Leur compagne possédait une pièce d'or qu'elle ne réussit qu'avec peine à soustraire à l'avidité des douaniers. C'était leur dernière ressource, insuffisante encore pour payer les cent livres promises au charretier. Marie Reboulet écrivit à son frère, qui envoya cinquante livres. La troisième réfugiée paya pour elle-même et pour Antoinette Claris. Mais il ne leur restait plus rien. Informé de la situation, Paul Reboulet eut l'idée de prier le pasteur français de Schaffhouse, M. Blanc, d'intercéder en faveur de ces malheureuses auprès du doyen, ajoutant qu'il « n'oserait demander un sou pour cela à Zurich. » Ce mot en dit beaucoup sur la misère des temps. La générosité des Zuricois ne saurait être mise en doute ; mais il est naturel qu'avec tant de malheureux dans leurs portes, ils ne pussent envoyer de l'argent au dehors. Reboulet ne le compre-

¹ Antoinette de Claris, probablement la fille aînée de Jaques de Claris, baptisé le 6 juin 1627, qui épousa Louise de Moles vers 1646, fit son testament le 12 octobre 1675 en faveur de son fils Jaques avec divers legs à sa fille aînée Antoinette, à sa seconde fille Marie, alliée Aldebert, à ses autres enfants : François, Louise et Suzanne, encore mineurs. Lui-même était en 1685 au nombre des réfugiés du Languedoc.

En 1688 Antoinette devait être près de la quarantaine, voir *France protestante*, IV, p. 399.

nait que trop ; mais il n'en souffrait pas moins d'une dépendance aussi complète et de la pauvreté d'un salaire qui ne répondait ni à ses besoins, ni à ses habitudes, ni aux exigences de sa charge.

Je ne sais ce que devinrent Antoinette Claris et sa généreuse compagne ; mais Marie Reboulet fut accueillie à Zurich avec tous les égards dûs à la sœur du pasteur de l'Eglise française. On lui vota une pension de quarante-trois florins par an, pension dont elle eut la jouissance soit à Zurich, soit à Bâle, jusqu'à sa mort en 1716.

Par contre, le beau-frère Sibleyras, qui déjà l'année précédente figurait en tête de la liste des réfugiés en état de continuer leur voyage, c'est-à-dire de s'en aller en Allemagne ou ailleurs, reçut l'ordre définitif de quitter le territoire de la république. Il prit la route de Schaffhouse. Comme il se trouvait dans cette ville à la date du 29 juillet 1688, c'est-à-dire trente-trois jours après les démarches faites par Reboulet en faveur de sa sœur, il est permis de croire que l'arrivée de Marie Reboulet à Zurich fut pour Sibleyras le signal du départ.

Les Reboulet avaient alors à Bâle leur frère cadet, Daniel, qui avait quitté la France n'étant encore que proposant. On suppose que s'étant rendu en Hollande où il se maria, il ne put aspirer à une charge de pasteur et revint à Bâle pour terminer ses études et se faire consacrer¹. Il reçut l'imposition des mains dans l'Eglise française de Bâle, le 15 janvier 1688, par le ministère de Jean de Tournes.

On ne sait ce qu'il fit ensuite. Peut-être alla-t-il en Hollande ; mais en avril 1689 il était à Zurich auprès de son frère et de sa sœur avec qui il signa un testament réciproque, dont la minute déposée aux archives de l'Eglise française de Bâle n'est pas dénuée d'intérêt.

¹ Le nom de Daniel Reboulet figure sur les registres bernois de 1684 ; mais il est probable que c'est une erreur et qu'il s'agit de Paul Reboulet. Ces confusions de noms sont assez fréquentes dans les listes d'alors.

*Testament réciproque de Marie, Paul et Daniel Reboulet
du 15 avril 1689.*

« Au nom de Dieu,

» Nous soussignés, *Marie Reboulet, Paul Reboulet* Pasteur de l'Eglise françoise de Zurich, et *Daniel Reboulet* Ministre du Saint-Evangile, Enfants de feu vénérable *Pierre Reboulet* Pasteur de l'Eglise de Tournon de Privas et des ajointes, et de bienheureuse *Paule de Mercier* ; Voyant que Dieu nous a chassés de nôtre patrie à cause de nos péchés, et que la misère ou nous sommes justement réduits par la providence divine, nous oblige à nous éloigner les uns des autres, pour aller chercher les moyens de subsistance en glorifiant Dieu : après avoir recommandé nos âmes à la miséricorde de nôtre Créateur le priant par le sang de Jésus-Christ de nous faire grâce et de nous adresser partout à la gloire de son nom et à l'avancement de son règne : Nous avons voulu disposer de tous nos biens présents et à venir, avant que de nous séparer, afin que si Dieu veut retirer de ce monde l'un de nous trois, il n'y ait aucun procez entre ceux qui pourroyent prétendre quelque chose sur nos biens, soit par Testament déjà fait, ou par droit naturel, ou par quelque raison que ce puisse être. Nous déclarons donc, que nous avons révoqué et révoquons toute précédente disposition de nos biens, soit verbale, écrite ou autrement faite, et que notre volonté est comme s'ensuit, sçavoir, que chacun de nous trois qui viendra à mourir, donne aux pauvres de Jésus-Christ qui font profession de nôtre Religion, au lieu qui sera choisy par nos héritiers, la somme de trois livres payables incontinent après son décez. Nous établissons pour nos légitimes et universels heritiers les deux d'entre nous qui suivront au premier que Dieu retirera de ce monde, et des deux qui resteront, le dernier que Dieu conservera sur la terre sera héritier des deux premiers morts. Cecy est nôtre dernière volonté, en témoignage dequoy nous avons signé le présent écrit, en ayant gardé chacun un semblable. Fait à *Zurich*, le quinzieme d'Avril ancien stile, dans la maison de Monsieur *Balber*, mar-

chand pelletier, appelé le petit Signe, en presence des témoins cy nommés, l'an mil six cents quatre vingts neuf. Signé :

- » *Marie de Reboulet.*
- » *Paul Reboulet, Pasteur de l'Eglise françoise de Zurich.*
- » *Daniel Reboulet, Ministre du Saint-Evangile.*
- » *Marius Cherler, du Dauphiné.*
- » *Berard, de Nîmes.*
- » *François-Gaspard de Mirande, de La Rochelle.*
- » *Bonnaud, d'Orange.*
- » *Millon, de Die en Dauphiné.*
- » *Jacques Peyret, cy devant marchand à Paris.*
- » *L. Girard, cy devant habitant de Lyon.*
- » *Renouard, de Tours* ¹. »

Chose curieuse, ce testament ne fait mention ni de la femme, ni des enfants de Daniel Reboulet. Pourtant on sait qu'il alla peu après les rejoindre en Hollande. La même année, il obtint de Leurs Hautes Puissances la pension dont avait joui le Ministre d'Arbusset. Quatre ans plus tard, il reçut aussi le titre de ministre ². Nous le retrouvons à Bâle avec sa famille auprès de son frère Paul.

P. Reboulet lui-même resta célibataire. Cette résolution peut surprendre; car il n'avait rien de sauvage dans le caractère. Ce n'était pas un original. Homme plein d'aménité, bienveillant, aimant la vie de famille, il aurait pu s'en créer une. Il ne manquait pas alors à Zurich de demoiselles françaises à marier, et en se choisissant une compagne il n'aurait fait que suivre l'exemple de quelques-uns de ses collègues réfugiés. Il est probable qu'en voyant la sourde opposition faite par le Conseil aux unions matrimoniales entre réfugiés et à la formation d'une colonie française proprement dite, et en considérant l'incertitude de l'avenir, il recula devant une entreprise aussi épineuse. Il était peut-être trop susceptible, trop fier ou trop délicat,

¹ Archives de l'Eglise française de Bâle (Portefeuille A : = Comptes et pièces justificatives).

² Voir *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français*, 15 août 1888.

pour demander une augmentation de traitement ou des secours exceptionnels, pour affronter d'inévitables marchandages avec les gardiens du fisc.

Sa position au point de vue pécuniaire était fort modeste. Au commencement de son séjour à Zurich il demeurait chez un M. Wolf, puis chez M. Schweizer, deux « chanoines » qui recevaient des réfugiés en pension. Plus tard, il est dans la maison de M. Hofmeister. Après l'arrivée de sa sœur, il occupa avec elle un appartement au centre de la ville, à la Schoffelgasse, qui n'était rien moins qu'un quartier Saint-Germain. Enfin, lors de son départ, le frère et la sœur logeaient dans la maison du relieur Lindinger.

Dans les premiers temps Reboulet ne recevait pas d'honoraires fixes. Quand il en fit la demande, on lui accorda le 24 septembre 1687 un salaire de 3 florins par semaine; en outre par an, 4 boisseaux de blé, 4 muids de vin et 2 moules de bois de sapin. La sœur, de son côté, reçut aussi une petite pension. Le casuel des paroissiens aisés ainsi que les présents des auditeurs zuricois ne faisaient pas défaut. Enfin on a lieu de croire que de temps en temps il recevait quelque argent de ses parents de France. Mais le tout ensemble constituait pour le ménage du frère et de la sœur un revenu très modeste. Cependant jamais il n'y eut de plaintes de leur part. Reboulet avait une vie intellectuelle et morale assez riche pour accepter sans murmures la gêne et l'absence de confort.

Il avait d'ailleurs d'autres soucis et d'autres sujets de tristesse, qui provenaient soit des malheurs du temps, soit des mœurs du pays où il était appelé à vivre, soit surtout du caractère de certains réfugiés. Nous n'avons rencontré qu'une seule fois, sur le compte de Reboulet, un jugement défavorable sous une plume zuricoise. C'est dans une apostille du diacre Gessner, d'ailleurs bien disposé pour les réfugiés. En dépouillant les papiers de l'Antistès défunt, Gessner trouva une lettre adressée à Reboulet par un correspondant de Hollande (peut-être son frère David) et dont Reboulet avait donné la copie au chef de l'Eglise zuricoise. On lui écrivait en effet à la date du 24 décembre 1691 que le prochain Synode des Eglises wallon-

nes ne ferait aucun quartier aux Sociniens, et on priaît Reboulet de s'entendre avec les pasteurs à Zurich pour amener les Eglises suisses à s'associer à cette vigoureuse campagne. Gessner écrivit en français au bas de la copie ces mots : « Je ne dissimulerai point que cette lettre m'a rempli d'indignation, tant pour son contenu que pour l'endroit où je l'ai trouvée. Tandis qu'on se plaint de l'intolérance d'autrui, on devient intolérant soi-même. J'ai été charmé de voir que Burnet a été indigné de ce manège. Voir son *Histoire d'Angleterre*, vol. IV, p. m. 157 et suivantes. Ce n'est pas un trait avantageux à M. Reboulet que d'avoir osé donner copie de cette lettre à M. l'Antistès. »

Le ton de l'apostille trahit-il une animosité purement personnelle, ou bien le sentiment du clergé de la ville à l'endroit de Reboulet ? Lui reprochait-on une hardiesse qui ne convenait point à un pasteur réfugié ? ou une intolérance qui jurait avec les plaintes des Eglises de France contre l'Eglise romaine ? Y avait-il là-dessous quelque dissentiment théologique ? Les indices précis font défaut. D'un côté Reboulet dans un mémoire de 1693 se montre préoccupé de l'orthodoxie d'un ministre qui devait accompagner des émigrants. Mais, à en croire J.-C. Ise- lin, Reboulet penchait plutôt vers la nouvelle école d'alors, n'accentuant jamais le dogme de la prédestination, sans professer ouvertement l'universalisme de Saumur. En tout cas, l'apostille de Gessner prouve que certaines personnes trouvaient mauvais que Reboulet songeât à faire des procès d'hérésie, tandis qu'il avait « un si grand besoin de l'indulgence d'autrui. »

Il est possible aussi que Reboulet n'eût pas une tenue assez compassée. D'un tempérament vif et franc, il se montrait d'ailleurs bienveillant envers les petits et les faibles. Il suscita plus d'une fois le mécontentement des autorités par l'indulgence dont il usait dans l'examen des nouveaux arrivants. Il fallut lui recommander plus de soin, plus de sévérité. On dut même lui adjoindre des collègues pour l'assister ou le contrôler dans cet office spécial.

En somme cependant ces ombres ne purent altérer l'estime générale dont Reboulet était entouré. Il ne cessa pas de jouir

de la confiance des autorités zuricoises; et il put s'en convaincre lui-même lorsqu'il donna sa démission.

Les difficultés sérieuses provenaient de la paroisse française. Reboulet avait pour ouailles un certain nombre de pasteurs français chargés de famille, qu'on pressait de partir, mais qui n'auraient pas demandé mieux que de remplacer ou d'assister le titulaire. Quelques-uns se rendaient utiles et demandaient à être payés. Ils surveillaient de près le Ministre; il se formait des coteries. Les dits et redits, donnaient lieu à des froissements que l'âme généreuse de Reboulet s'efforçait de supporter, mais dont il ressentait douloureusement l'atteinte.

On sait d'ailleurs combien la colonie des réfugiés était mélangée. C'était une agglomération de gens nomades. A part quelques familles riches, gentilshommes ou négociants, personne n'était sûr d'avoir trouvé à Zurich un domicile fixe. En principe on renvoyait tout ce qui était en état de voyager, et l'on entravait tant qu'on pouvait l'établissement des industriels, des négociants et même des simples artisans. D'un autre côté de nouveaux arrivants sollicitaient sans cesse le permis de séjour. Aux protestants de France s'ajoutèrent dès l'origine et en nombre croissant les Vaudois du Piémont. Souvent les Français ne voyaient en eux que de malencontreux partageurs. On peut se figurer les ennuis, les soucis, les chagrins de toute nature qui en résultaient pour Reboulet, témoin impuissant de l'incurie des uns, de l'impatience des autres, des prétentions et de l'ignorance de beaucoup, de la situation précaire de tous, non moins que des charges écrasantes que cette multitude d'infortunés faisait peser sur le peuple zuricois. Ce fut bien pis à la fin de 1691. Un magistrat lui fit entendre que, vu la misère des campagnes, on était décidé à expulser tout les réfugiés qui n'étaient pas absolument incapables de se mettre en route. Reboulet fut consterné.

Il écrivit au marquis de Mirmand alors en Allemagne pour le supplier de revenir à son poste et d'user de son crédit auprès des autorités suisses pour les faire surseoir à cette cruelle mesure. Voici la lettre, datée du 25 décembre 1691¹.

¹ *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français* (v. VII, p. 45 et 188) et *Histoire de l'Eglise française de Zurich*, p. 202.

« J'ai recours à votre aide, mon très cher Monsieur; elle m'est plus nécessaire aujourd'hui que jamais; vous avez exposé votre vie pour nos réfugiés dans les divers voyages que vous avez faits en Suisse, en Allemagne et en Hollande; mais jamais, à mon sens, il n'a été plus nécessaire que vous vous employassiez pour eux qu'aujourd'hui. Voici le fait dont il s'agit. Mercredi dernier, je fus averti que je devois recevoir un ordre de mes seigneurs par M. le secrétaire Holzhalb. Le jeudy j'allai chez S. E. Monseigneur le bourgmestre qui est en charge. Je le priai de me dire de quoy il s'agissoit. Il me dit, avec son honnêteté ordinaire, que nos seigneurs avoient trouvé à propos de me faire avertir par M. Holzhalb que les François qui sont ici, eussent à se préparer pour partir au printemps prochain, puisqu'il se presentoit une commodité assez favorable. Je répondis à S. E. que nous étions bien obligés à nos seigneurs de la grâce qu'ils nous faisoient de nous avertir quelques mois avant que nous dussions partir. Et j'ajoutai que nombre de François avoient résolu de s'en aller, dès que le bon tems seroit venu. S. E. me dit qu'on avoit point entendu que les personnes âgées ou malades partissent. Enfin, après un assez long discours, je pris congé de S. E., et m'en allai chez M. Holzhalb avec M. Bousenquet¹ que je trouvai par hasard dans la rue. M. Holzhalb me dit d'abord fort honnêtement qu'il avoit voulu me venir trouver le même jour, pour me dire que nos souverains l'avoient chargé de me dire de leur part que les François eussent à se disposer pour partir au printemps; et que comme j'étois leur pasteur, je pourrois leur donner cette nouvelle mieux que tout autre. Je dis à M. Holzhalb à peu près ce que j'avois dit à S. E.; et comme j'ajoutai que je ne manquerois pas d'avertir nos frères que ceux qui seroient en état de s'aller établir, se disposassent à partir, il repartit qu'il ne falloit pas user de ce mot : « ceux qui sont en état; » mais qu'il falloit qu'ils s'allassent établir au printemps prochain. M. Bousenquet lui demanda si cet ordre le concernoit, lui qui vit de son industrie ou de ses rentes. Il répondit qu'il ne doutoit pas que nos seigneurs ne distinguassent les personnes; mais qu'il

¹ Un réfugié qui avait terminé ses études à Zurich, qui s'y établit et dut pourtant quitter plus tard le pays.

n'avoit rien à dire en particulier à personne, seulement en général, et qu'il n'étoit pas nécessaire que je lusse aucun écrit au temple, que le commerce que j'ai avec les François leur en apprendroit assez. Voilà de quoi il s'agit, mon cher Monsieur : l'ordre est général. On excepte les invalides, on distinguera les personnes, suivant le sentiment de M. Holzhalb ; mais je ne connais guère de monde qui pense qu'ils seront de la réserve. Nous ne voyons point de gens qui s'assurent sur leur mérite ; tous se regardent donc comme compris dans le nombre de ceux qui doivent partir. Je suis donc de ce nombre, ne voyant rien en moi qui me fasse juger que nos seigneurs veuillent continuer leurs bontés à mon égard ; mais moi ou mes semblables ne sommes pas les seuls à plaindre. Le grand point, c'est que les autres villes de la Suisse suivront l'exemple du premier canton, selon toutes les apparences, et voilà une infinité de pauvres gens réduits à un misérable état. J'ai bien pensé qu'il faudroit faire de très humbles remontrances au Senat pour tout le corps ; mais je suis partie, Monsieur, et mon intérêt me ferme la bouche. Messieurs nos amis sont en l'état où je me trouve, et tous ensemble nous ne nous flattons point d'y réussir. Les plus sages pensent au départ. Je me mets avec eux ; et me trouvant sans argent et presque sans amis, je serois fort embarrassé si je n'étois soutenu de la persuasion où je suis que Dieu ne m'abandonnera point. Mes affaires particulières ne sont donc rien : mais que deviendront les brebis qui me sont confiées ? Je vous conjure, mon cher Monsieur, ne leur refusez pas votre secours en ce temps-ci. Revenez sans délai, puisqu'elles ont besoin de vous. Vous nous êtes utile ici. Personne ne peut mieux que vous, courir à Berne, pour empêcher qu'un ordre semblable à celui dont je vous ai parlé n'y mette nos frères dans les peines que vous pouvez penser. Vous irez aussi à Bâle, à Schaffhouse, à Coire, partout où l'on vous priera d'aller. Nous avons éprouvé depuis longtemps de quel usage sont vos soins. Vous avez veillé jour et nuit sur les troupeaux affligés ; vous ne vous êtes jamais lassé, et toujours la veuve, l'orphelin, le sage et le stupide, tout a eu sujet de vous remercier de quelque bien. Revenez donc, mon cher Monsieur, pour le

moins si les neiges vous permettent d'agir, et si vous pouvez vous mettre en chemin, sans exposer votre vie. Mais peut-être que les affaires de S. A. Electorale vous arrêtent, et que la prière que je vous fais, ne sera pas d'assez de poids pour vous obliger de prier ce grand prince de vous prier (sic) de revenir. Si cela est, Monsieur, nous prendrons la liberté d'écrire à S. E. M. Dankelmann, son grand ministre, et cela en corps ; et nous sommes sûrs que ce charitable Seigneur vous dira lui-même qu'il approuve que vous reveniez ici. Quel regret, si à faute de revenir ici incessamment, vous entendez que cinq ou six pasteurs se trouvent sans exercice, et que nos pauvres frères se soient mis en chemin pour aller je ne sais où.... Comme nous avons à faire avec le magistrat le plus charitable du monde, nous obtiendrons par votre bouche ce que nous demanderons, puisque vous seul le pouvez demander sans intérêt. J'attends de vos nouvelles avec une grande impatience. Mais n'oubliez pas d'écrire à M. le marquis de Ruvigni ou à quelqu'autre personne d'autorité pour savoir en quel temps nos frères pourroient partir pour l'Irlande. Il faut que nous sachions en quel état y sont les affaires, et si S. M. aura donné des ordres pour l'entretien des laboureurs, etc. Pour moi, n'ayant absolument que quelques papiers et point de bien, je ne saurois partir pour l'Irlande ni pour la Hollande que pour y mourir de faim ou pour y mendier. Je regarde le dernier comme indigne d'un homme qui se porte bien et qui est jeune. Je ne me flatte point de trouver de l'emploi quelque part que j'aille, parce qu'il y a des pasteurs sur les lieux où il y a des emplois à espérer. Ma résolution est d'aller en Saxe ou en Suède, ou en Danemark. Informez-vous, je vous prie, si je pourrois m'arrêter à Dresde pour y gagner ma vie, en faisant ce que fait ici M. Bousenquet. Je sais bien que ce sera tomber dans une extrémité bien étrange ; mais, Monsieur, encore vaut-il mieux s'employer de la sorte que de mendier. Je ne puis point me flatter de trouver un exemple (emploi ?) semblable à celui que j'ai eu ici depuis plus de six ans ; et je n'ai ni assez d'amis ni assez d'adresse pour obtenir une pension. Il faut se résoudre à porter les armes, ou à ce que je vous ai proposé. Mais ma sœur ne pourroi point me

suivre à la guerre. Voilà l'état où je me trouve. Je puis être moins à plaindre que beaucoup d'autres. Adieu, Monsieur, revenez incessamment, je vous en conjure. Vous voyez les raisons que nous avons de vous prier de revenir : le temps nous presse.

» REBOULET. »

Cette lettre n'est pas remarquable seulement par la chaleur des sentiments : Reboulet a l'intelligence de la situation, un tact sûr et le pressentiment très net de ce qui devait arriver. Il se montre d'ailleurs plus soucieux des « brebis remises à ses soins » que de son propre avenir. On est surpris, il est vrai, qu'il lui répugne de donner des leçons ; mais il est assez raisonnable pour estimer que mieux vaudrait se résoudre à ce pauvre métier que de mendier. Il préfère cependant prendre du service dans les armées du Nord. C'est une lettre de gentilhomme.

Les démarches de Mirmand et les efforts du clergé zuricois apportèrent quelque adoucissement au décret d'expulsion ; on en atténua d'abord quelque peu la rigueur. Mais dans le courant de l'année 1692 et surtout en 1693, Reboulet vit sa paroisse se fondre, le plus grand nombre des réfugiés étant contraints de partir à la recherche d'une terre plus hospitalière. Reboulet ne pouvait en vouloir aux magistrats ni au peuple suisse ; car il voyait le pays épuisé et réduit à la misère. Ces départs n'en étaient pas moins des déchirements répétés, accompagnés de vives inquiétudes pour l'avenir très sombre de ces pauvres exilés.

Encore si le pasteur avait trouvé dans sa paroisse ainsi réduite des sujets d'encouragement. Sans doute ses paroissiens l'aimaient et l'estimaient : il en reçut dans ces années-là des preuves palpables. On a vu dans quels termes affectueux et confiants il était avec le marquis de Mirmand. Un vieux monsieur Négret se souvint aussi de lui dans son testament. Mais la conduite de quelques réfugiés très en vue était pour lui une source constante d'ennuis et de vrais chagrins, si bien qu'à la fin il résolut de quitter Zurich. Iselin parle, dans son oraison funèbre, d'hommes indisciplinés, impies et vicieux que toutes

les exhortations du pasteur ne rendaient que plus effrontés. On ne cherchera pas ces « vicieux » parmi les assistés qui étaient tout à fait dépendants, ni parmi les négociants ou les artisans français établis à Zurich, qui se seraient vus expulsés sans autre forme de procès. C'étaient des réfugiés riches, vivant de leurs biens, et vis-à-vis desquels les magistrats croyaient devoir user de ménagements.

Des notables de la ville cherchèrent en vain à provoquer le départ de ces malencontreux personnages. Les rénitents se sentaient-ils appuyés ? je ne sais. Mais à coup sûr leur position de fortune et leur condition sociale leur assuraient l'impunité. Sans doute Reboulet aurait pu tenir compte des circonstances et garder le silence ; mais on est heureux de relever ici avec Iselin la dignité et l'indépendance de caractère de Reboulet qui, en fidèle serviteur de Dieu, non seulement réprouvait le mal aussi bien chez les personnes de qualité que chez les petites gens, mais qui ne craignait pas de pousser la délicatesse jusqu'à ses dernières limites.

Voici ce qu'en dit Iselin : « A l'égard de son incorruptibilité, sa délicatesse était si grande que tout pauvre qu'il était, il refusait tout présent de la part de ceux qui méritaient en quelque degré que ce fût les réprimandes du pasteur. Il lui arriva souvent de renvoyer poliment et dans toutes les formes en usage, des dons qu'on voulait lui faire. Voici qui en dit plus encore : une fois, quelque part (Iselin parle de Zurich), se voyant, je ne sais dans quelle occasion, hors d'état de faire respecter les règlements et la discipline de l'Eglise, et d'infliger un blâme à certains impies récalcitrants et effrontés, il résolut de quitter une belle ville où il était très aimé de la haute bourgeoisie, sans savoir ni où il pourrait aller, ni de quoi il vivrait. Plusieurs personnes considérables de cette ville-là déployèrent tout le zèle possible et firent les plus grands efforts pour obtenir le départ des auteurs de son ressentiment, afin d'empêcher ce saint homme de prendre un parti aussi extrême. » Ces efforts restèrent sans succès.

Les frottements pénibles dont nous avons parlé se produisirent surtout dans le cours de 1693. Malgré les efforts d'hommes

influent qui appréciaient à sa juste valeur le ministère du pasteur français et malgré les instances de beaucoup de réfugiés qui voulaient le retenir, Reboulet donna sa démission le 20 février 1694. Voici le certificat fort honorable pour lui que le consistoire lui envoya à sa demande quelques mois après ?

« Nous, le pasteur et les anciens de l'Eglise française de Zurich attestons que Monsieur Paul Reboulet, notre très honoré frère, après sa sortie de France, ayant esté retenu ici par nos souverains seigneurs pour Pasteur de cette Eglise, y a exercé les fonctions de son sacré ministère l'espace de onze années ou environ avec tout l'honneur et toute la louange qui est dûe à un bon et fidèle serviteur de Dieu. Sa doctrine a esté pure et évangélique, il a le secret de détailler la Parole du Seigneur avec une facilité merveilleuse, sa piété et son zèle accompagnent son sçavoir et son erudition, ses mœurs et sa conversation respondent à la qualité d'un Pasteur qui doit estre le Patron du troupeau. Il a eu surtout un grand soin des pauvres et des malades, qu'il a visité sans se lasser et à qui il a toujours distribué l'argent qu'on lui avait mis en main avec une fidélité reconnue de tout le monde, après même qu'il a eu demandé son congé, que nos souverains Seigneurs ont eu de la peine de luy accorder ayant fait tout ce qu'ils ont pu pour le retenir, de même que tout son consistoire. Il s'est employé à instruire la jeunesse dans les articles de la foy par des catechismes qu'il a fait en particulier dans sa maison, si bien que la compagnie en particulier et l'Eglise en general est très satisfaite de son administration et de sa conduite et prie Dieu de l'adresser quelque part où il puisse faire voir les beaux et riches talents que sa grâce lui a départis.

» Fait dans le Consistoire de Zurich ce 24^e d'aoust 1696 et ont signé¹.... »

L'Eglise française avait bien diminué en nombre et en importance par de nombreux départs de réfugiés. Elle souffrit plus encore par la perte de Reboulet, son premier et éminent pasteur.

¹ E. Jaccard, *Eglise française de Zurich*, p. 212.